



Faits saillants
Séance ordinaire du conseil des commissaires
27 janvier 2021

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

Rapport annuel
2019-2020

CC-210127-CA-0069

ATTENDU QUE l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique* fait obligation à chaque commission scolaire de préparer un rapport annuel rendant compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan d'engagement vers la réussite et des résultats obtenus;

ATTENDU QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance du rapport annuel 2019-2020 de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à leur réunion du 20 janvier 2021 et ont émis leurs commentaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Henley que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte le rapport annuel 2019-2020 de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier présenté au document n° SWLSB-2021/01/27-CA-0002.

Adoptée à l'unanimité

Entente sectorielle en
persévérance scolaire et
réussite éducative –
Lanaudière 2020-2023

CC-210127-AE-0070

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) est membre du regroupement Éducation Lanaudière;

ATTENDU QUE la participation de la CSSWL à l'*Entente sectorielle en persévérance scolaire et réussite éducative – Lanaudière 2020-2023* bénéficiera aux élèves dans la région de Lanaudière par la promotion d'initiatives et une offre de services favorisant la persévérance scolaire et la réussite éducative;

ATTENDU QUE la CSSWL souhaite contribuer au développement social, culturel et économique de la région de Lanaudière en veillant à fournir à la population un niveau élevé de scolarisation et de qualification;

ATTENDU QUE, pour participer à l'entente, la CSSWL doit s'engager à verser la somme de 500 \$ par année pour une période de trois (3) ans;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du comité pédagogique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à l'*Entente sectorielle en persévérance scolaire et réussite éducative – Lanaudière 2020-2023*;

QUE l'engagement financier de 500 \$ par année pour une période de trois ans, de 2020 à 2030, soit autorisé;

ET QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, le vice-président ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Soutien pédagogique
additionnel – programme
de tutorat

CC-210127-CA-0071

ATTENDU QUE, lors d'une conférence de presse tenue le 8 janvier 2021, le premier ministre a fait l'annonce de mesures supplémentaires de soutien pédagogique pour les élèves par la création d'une banque de tuteurs;

ATTENDU QUE les modalités de mise en œuvre de ces services de soutien pédagogique ont été communiquées aujourd'hui dans une lettre adressée à toutes les directions générales;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires souhaite demander au ministère de l'Éducation du Québec de rendre ces services disponibles pendant la période estivale afin de soutenir les élèves ayant pris du retard dans leurs apprentissages en raison des circonstances entourant la pandémie de la COVID-19;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Karla Abraham Di Francesco que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier demande formellement au ministère de l'Éducation du Québec de confirmer que les services de soutien pédagogique demeureront disponibles tout au long de la période estivale;

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère de l'Éducation du Québec accompagnée d'une demande de fournir, en temps opportun, une réponse à ce sujet au conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adoptée à l'unanimité

Services en ligne
équitable

CC-210127-CA-0072

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) reconnaît le dévouement et le travail de tout son personnel pendant cette période difficile;

ATTENDU QUE la CSSWL a mis des appareils électroniques à la disponibilité de l'ensemble des élèves et des membres du personnel advenant une fermeture des établissements scolaires à la demande du gouvernement;

ATTENDU QUE toutes les écoles et tous les centres sont ainsi préparés à mettre en place leur protocole d'urgence si la situation le requiert;

ATTENDU QUE les écoles et les centres doivent être en mesure de répondre aux besoins d'apprentissage de leurs élèves, malgré la situation en évolution constante;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a toujours à cœur l'intérêt de ses élèves;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Adam Gordon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier demande formellement au ministère de l'Éducation du Québec de fournir des directives claires aux commissions scolaires afin d'assurer l'équité des services en ligne offerts aux élèves de tous les ordres d'enseignement et de maximiser les services éducatifs et les occasions d'apprentissage pour tous;

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère de l'Éducation du Québec accompagnée d'une demande de fournir, en temps opportun, une réponse à ce sujet au conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adoptée à l'unanimité